



Préavis n° 07/10.2018 – section des finances

Budget du service des finances communales pour l'an 2019

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année à pareille époque, nous avons l'avantage de vous proposer le budget du service des finances communales pour l'année à venir.

Le graphique ci-dessous illustre depuis 2008 l'évolution de la marge d'autofinancement.

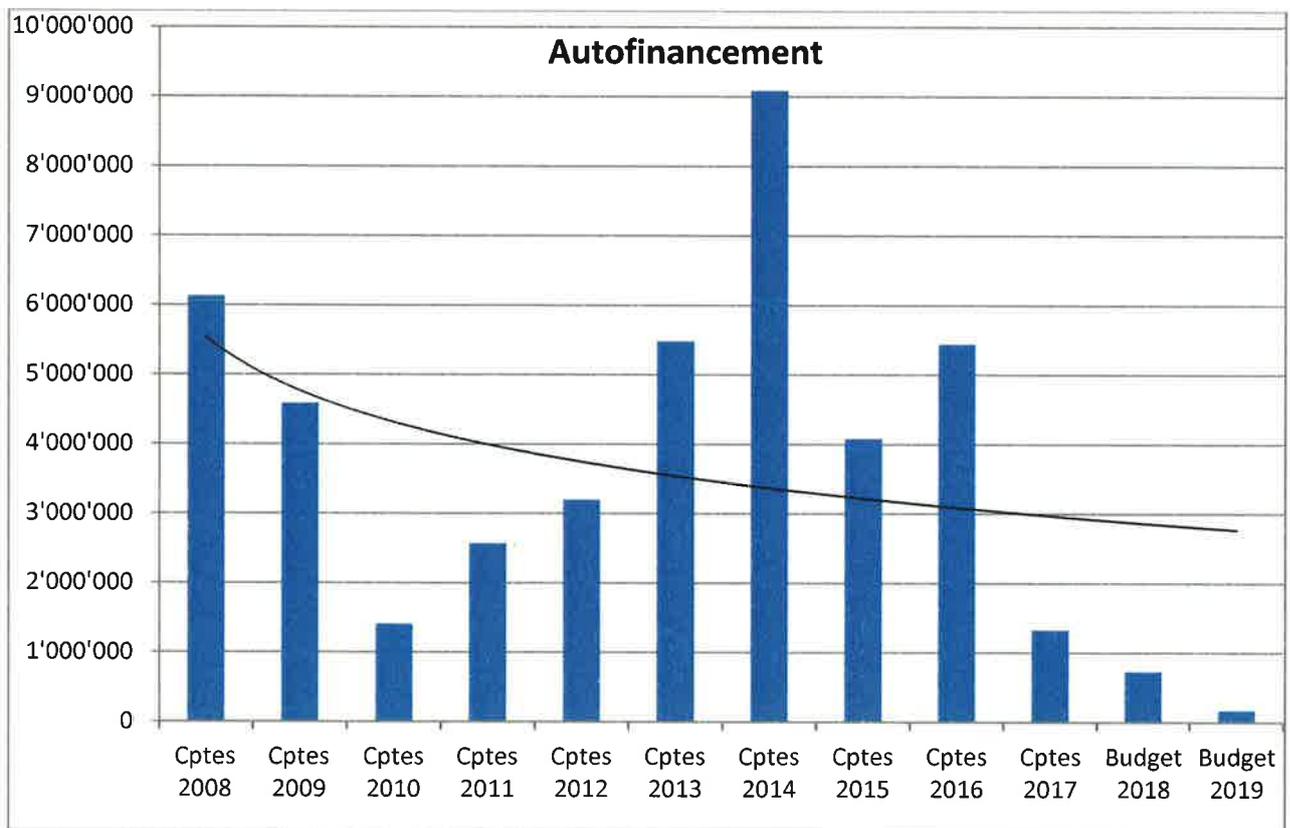


Table des matières

| | | |
|------|--|----|
| I. | Préambule | 2 |
| II. | Présentation du budget en bref et résultats nets | 2 |
| III. | Analyse par groupes budgétaires | 3 |
| IV. | Comptes affectés | 10 |
| V. | Commentaires sur le budget d’investissements | 10 |
| VI. | Conclusions | 11 |

I. Préambule

Bascule d’impôt

Il n’est prévu aucune bascule d’impôt entre le Canton et les Communes en 2019.

Taux communal

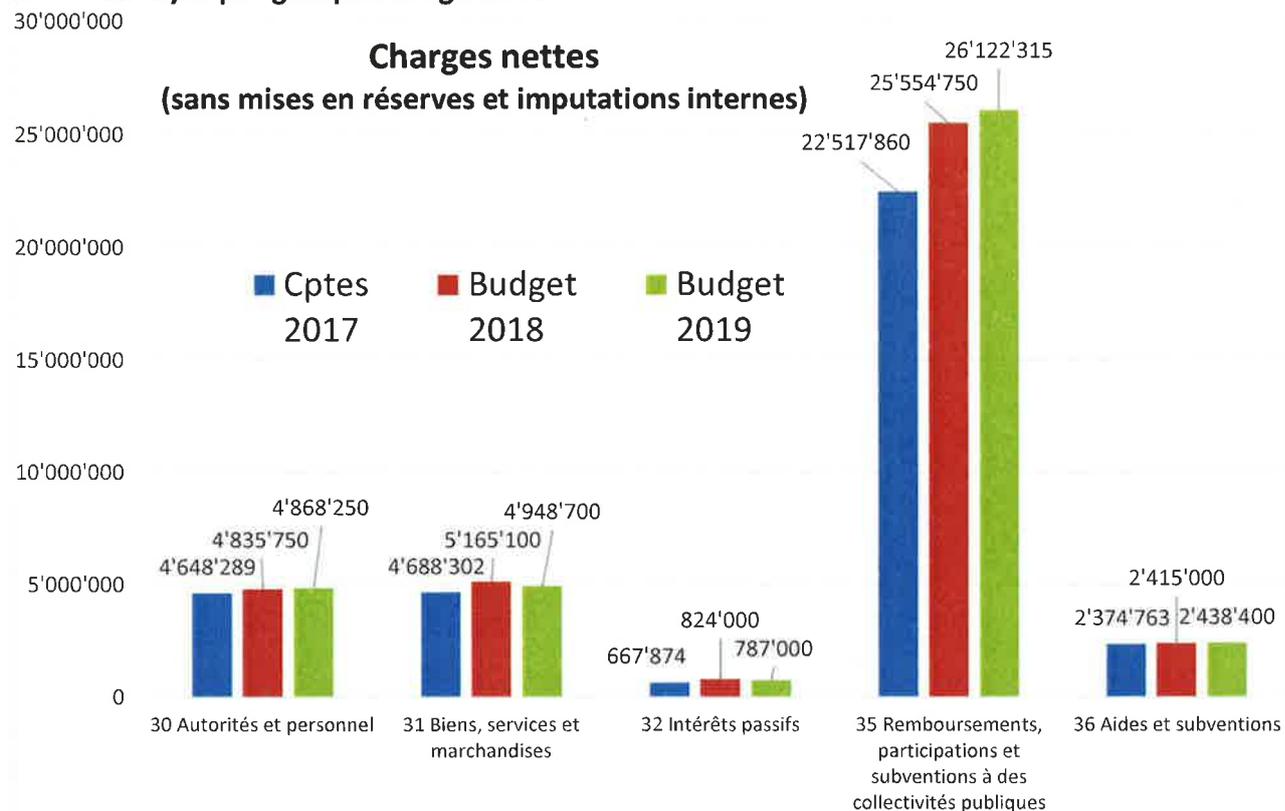
Comme expliqué dans le préavis d’arrêté d’imposition soumis le 29 août 2018 à votre Conseil, la Municipalité a décidé de maintenir le taux d’imposition communal inchangé à 55% de l’impôt cantonal de base. Le budget se base sur une population de 5'800 personnes, supérieur de 50 habitants par rapport au budget 2018.

II. Présentation du budget en bref et résultats nets

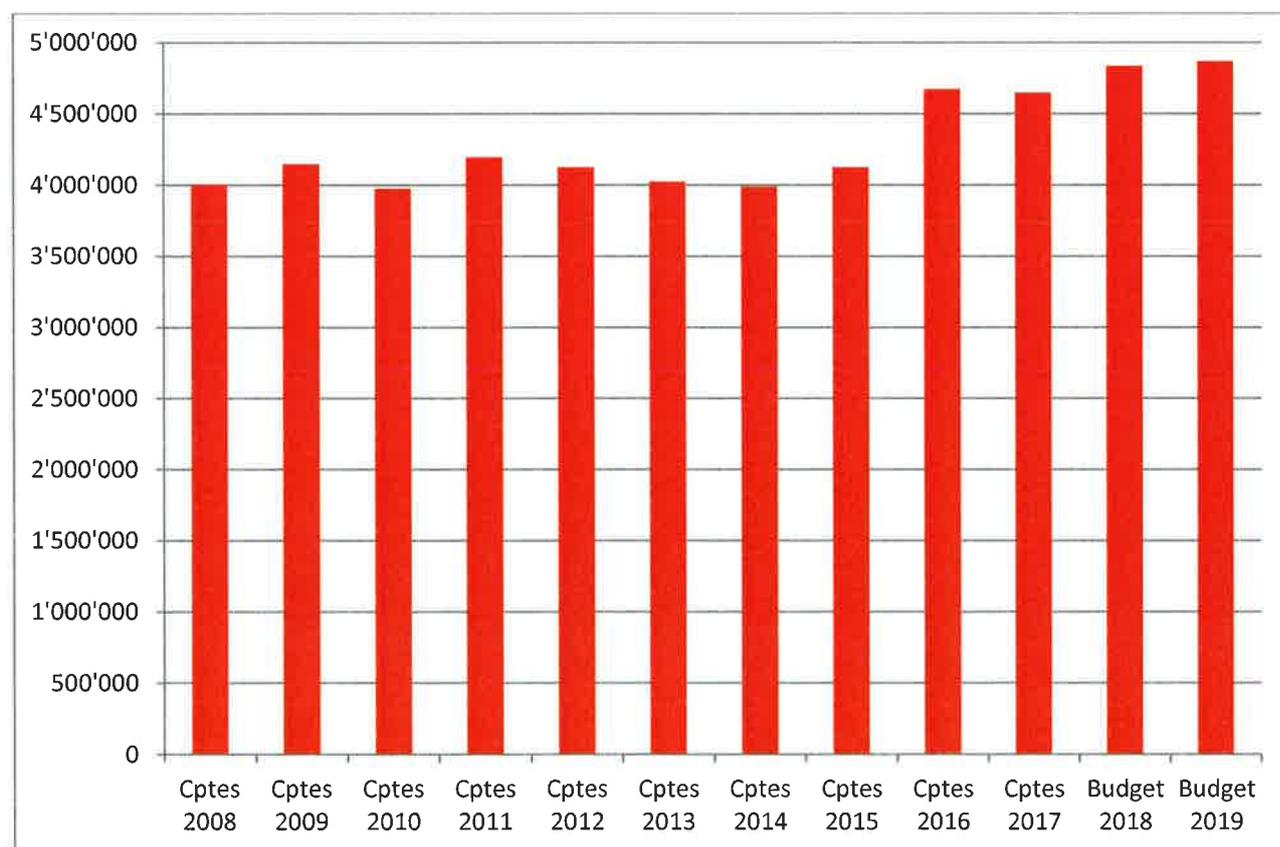
C’est un budget avec Fr. 53'575'835.– de charges et Fr. 51'196'500.– de revenus, soit un déficit de Fr. 2'379'335.– que nous vous présentons, résultat en diminution de Fr. 444'295.– par rapport au budget 2018.

Le budget 2019 dégage une marge d’autofinancement positive de Fr. 173'335.–, en diminution par rapport au budget 2018 (Fr. 730'650.–). Cette marge ne nous permettra pas de financer les investissements prévus en 2019. Ceux-ci le seront par l’emprunt.

III. Analyse par groupes budgétaires



Groupe 30 – Autorités et personnel



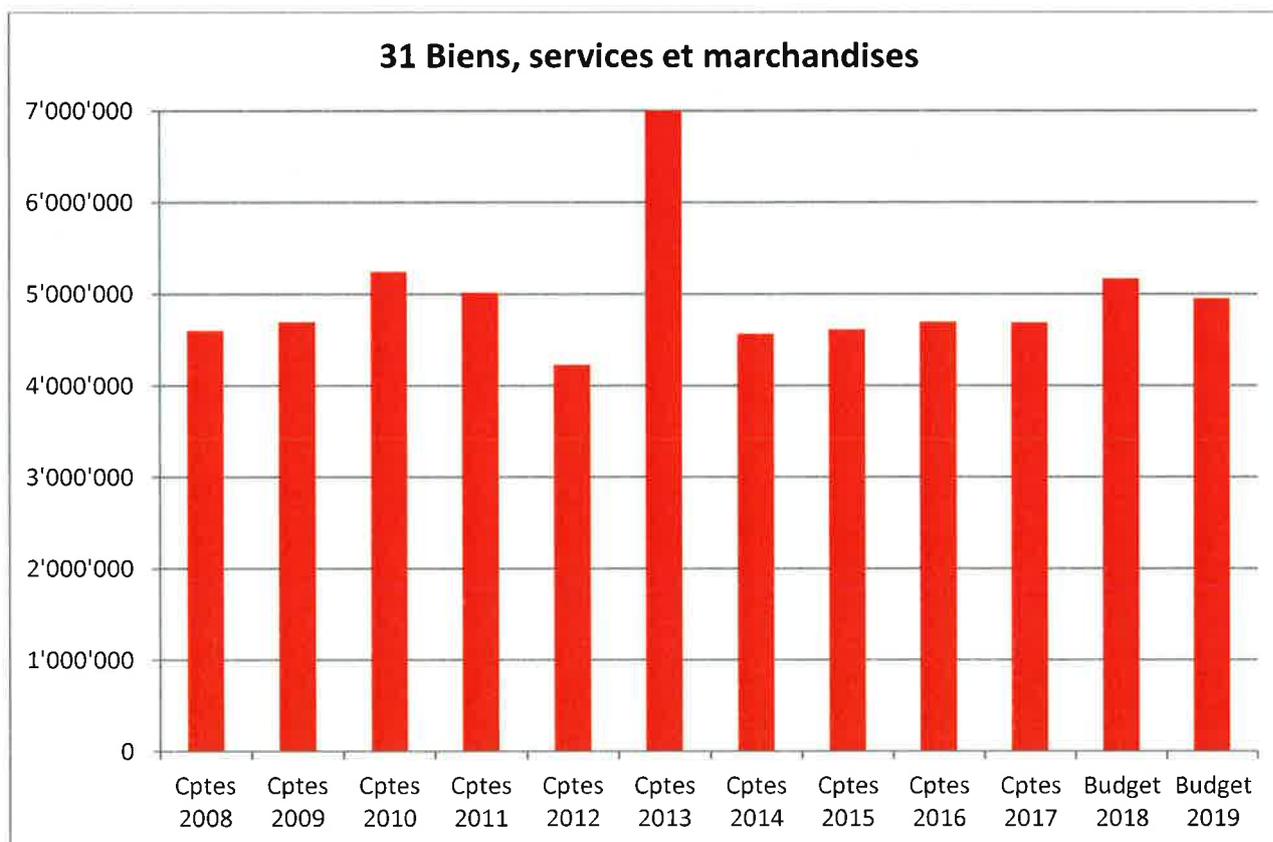
Nous constatons une augmentation de Fr. 32'500.– dans ce groupe par rapport au budget 2018.

L'augmentation tient compte d'une hausse de l'indice des prix à la consommation sur lequel les salaires sont indexés selon le statut du personnel.

Evolution de l'effectif du personnel communal par rapport à la population – état au 03.10.2018

| | 2017 | 2018 | Projection 2019 |
|---|--------------|--------------|------------------------|
| | H et F | H et F | H et F |
| Plein temps 90-100% | 27 | 27 | 27 |
| Temps partiel | | | |
| 50-89% | 13 | 13 | 13 |
| 15-49% | 8 | 8 | 8 |
| - de 15% | 24 | 25 | 25 |
| Total | 72 | 73 | 73 |
| Equivalent plein temps | 39.47 | 39.17 | 39.17 |
| Habitants au 31.12. de l'année précédente | 5750 | 5867 | 5800 |
| Prorata pour 1000 habitants | 6.86 | 6.67 | 6.75 |

Groupe 31 – Biens, services et marchandises



Nous constatons une diminution de Fr. 216'400.– dans ce groupe par rapport au budget 2018.

Dans les mouvements importants, on peut citer:

- une baisse confirmée des imprimés et fournitures de bureau, suite à la mise en place d’un logiciel de gestion électronique des documents (GED) en 2016,
- une baisse des achats de véhicules et accessoires, puisqu’aucun achat de véhicule n’est budgété pour 2019,
- une hausse de l’entretien des bâtiments qui s’explique par l’externalisation du nettoyage de certains bâtiments,
- une baisse de l’entretien des canalisations,
- une baisse de l’entretien du mobilier, des machines et équipements techniques de bureau, en raison du déménagement dans la nouvelle administration communale et du fait que les serveurs de la Communes ont été externalisés,
- ainsi que toute une série de petites économies.

Groupe 32 – Intérêts passifs

Nous trouvons dans ce compte les intérêts liés à la dette communale en baisse, malgré la hausse des emprunts liés aux investissements votés par préavis et financés en grande partie par la dette.

Il est à relever que les taux d’intérêts restent actuellement à des niveaux historiquement bas et que le taux moyen de notre endettement à moyen et long terme se situe en dessous de 1,17% (2017: 1,26%).

Groupe 33 – Amortissements

Le détail des amortissements (33), des attributions (38) et des reprises de réserves (48) figure dans les premières pages de la brochure du budget.

Groupe 35 – Remboursement aux collectivités publiques

Dans ce groupe, nous avons une hausse de Fr. 567'565.– par rapport au budget 2018, expliquée entre autres par l’augmentation de notre participation à la facture sociale (Fr. 391'465.–) et à la péréquation directe (Fr. 422'000.–), liée dans les deux cas à la valeur de notre point d’impôt (2019: Fr. 76.87 contre Fr. 77.69 en 2018), l’augmentation de la facture sociale (le Canton projette un total à 817 mios de francs contre 771 mios de francs en 2018) et la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales (LPIC), votée en 2016, qui a renforcé la solidarité entre les Communes. Un des éléments-clés est l’abandon progressif du point d’impôt écrêté de 35% en 2017 à 50% en 2018 et 100% en 2019.

Police Région Morges (PRM)

Le 1^{er} juillet 2012, les Communes de Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz ont mis leurs polices ensemble en créant Police Région Morges (PRM). Les Communes de Lussy et Buchillon ont rejoint PRM en 2013.

Au niveau financier, les frais de fonctionnement de PRM sont répartis sur la base de la population de chaque Commune, pondérée par un coefficient qui prend en compte la taille de chaque Commune. Pour 2019, Saint-Prex participe au coût du socle de base à charge des Communes à raison de Fr. 1'127'000.–, soit 15,472% de Fr. 7'284'050.– (2018: 15,429% de Fr. 7'197'950.–).

Un budget additionnel de Fr. 287'800.– est prévu pour les tâches contractuelles. L'augmentation des coûts de la police est notamment expliquée par une augmentation de 4.7 EPT (1 personne en formation, 2 collaborateurs administratifs et 1,7 collaborateur uniformé), des coûts d'entretien des installations et de la centrale d'alarme lié au système d'aide à l'engagement cantonal, l'augmentation du loyer (PRM a bénéficié de quatre mois de loyer gratuits en 2018), ainsi que l'achat de nouveaux terminaux Polycom.

Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)

Le 9 novembre 2011, les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Yens et Saint-Prex ont constitué l'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE). Au niveau financier, les frais relatifs aux écoles et supportés jusqu'à présent par les Communes ont été repris dans les comptes de cette association au 1^{er} janvier 2012. Les Communes reçoivent pour chaque classe, salle spécialisée et salle de gymnastique, un loyer de l'association qui couvre les frais d'entretien et charges courantes, le coût financier et l'amortissement. Les Communes restent propriétaires des bâtiments et financent l'entretien et les charges courantes de ces derniers.

Les coûts de l'ASISE sont répartis sur l'ensemble des Communes, basés à parts égales sur le nombre d'habitants et le nombre d'élèves enclassés.

En ce qui concerne le budget 2019, la Commune de Saint-Prex s'est basée sur un budget de fonctionnement de l'ASISE de Fr. 5'888'387.– (2018: Fr. 6'169'342.–) et participe à hauteur de Fr. 3'478'428.– (2018: Fr. 3'733'900.–).

Dans le même temps, Fr. 3'403'609.– (2018: Fr. 3'605'931.–) sont budgétés comme loyers pour les locaux mis à disposition de l'ASISE.

Notre participation nette aux coûts scolaires a diminué de Fr. 53'150.–. Elle est liée à la diminution du budget et de notre part calculée par moitié par la population et par le nombre d'élèves enclassés (- 0.8%).

Facture sociale

Le Conseil d'Etat a adopté mi-septembre 2018 le projet de budget de l'Etat de Vaud pour 2019, en arrêtant le montant total pour la facture sociale à charge des Communes à 817.48 mios de francs (2018: 770.52 mios de francs). Le décompte final de la facture sociale à charge des Communes pour 2018 se montait déjà à 772.63 mios de francs; donc supérieur de plus de 2 mios au budget 2018. Partant du constat d'une sous-évaluation chronique des budgets de la facture sociale par le Canton, nous avons estimé prudent et plus réaliste de calculer notre participation sur un montant à charge des Communes de 835 mios de francs.

Pour la Commune, basée sur les impôts budgétés, notre participation sera de Fr. 10'785'465.– (2018: Fr. 10'394'000.–).

Péréquation financière

Le 1^{er} janvier 2017 est entré en vigueur la révision de la loi sur la péréquation intercommunale (LPIC) et son décret d'application. La péréquation directe s'effectue par une distribution d'un fonds en 3 couches de financement et 3 mécanismes de plafonnement.

En 2019, il n'est pas prévu de percevoir de remboursement pour les dépenses thématiques.

En ce qui concerne l'alimentation du fonds de péréquation, le total des encaissements est réparti entre les Communes sur la base de leur point d'impôt. Pour Saint-Prex, le montant calculé pour 2019 se monte à Fr. 8'384'500.– (2018: Fr. 7'962'500.–).

Péréquation indirecte (facture sociale)

Prélèvements conjoncturels

| | | | |
|--|--|---------|---------|
| Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.) | | 700'000 | |
| Frontaliers | | 135'000 | 835'000 |

Ecrêtage

| | | | |
|------------------|------|--|-----------|
| Nombre de points | 8.62 | | 2'854'356 |
|------------------|------|--|-----------|

Répartition solde après prélèvements

| | | | |
|--------------------------------|-------|--|-----------|
| Nombre de points à répartir | 16.03 | | |
| Montant à charge de la commune | | | 7'096'109 |

Total de la facture sociale

10'785'465

Péréquation directe

| | | | |
|-------------------|--|---|-----------|
| Population | | - | 2'305'000 |
|-------------------|--|---|-----------|

Solidarité

-

Dépenses thématiques

| | | | |
|------------|--|---|--|
| Transports | | - | |
| Forêts | | - | |

Plafonnements

| | | | |
|--------|--|---|--|
| Effort | | - | |
| Aide | | - | |
| Taux | | - | |

Alimentation

8'384'500

Total de la péréquation directe

6'079'500

Réforme policière

| | | | |
|----------------------------------|--|---------|---------|
| Charges pour commune sans police | | - | |
| Répartition du solde | | 558'600 | 558'600 |

Total de la réforme policière

558'600

Total péréquation directe, indirecte et police

Total net

17'423'511

Groupe 36 – Aides et subventions

Association vaudoise d’aide et de soins à domicile (AVASAD)

L’Etat et les Communes financent subsidiairement et paritairement les prestations d’aide et de soins à domicile délivrées par les centres médico-sociaux (CMS) placés sous la responsabilité des Associations et Fondations régionales d’aides et de soins à domicile.

A l’heure de l’établissement du budget, le coût ne nous ayant pas encore été communiqué, nous l’avons budgété à Fr. 97.00 par habitant, en légère diminution par rapport à 2018 (Fr. 99.00).

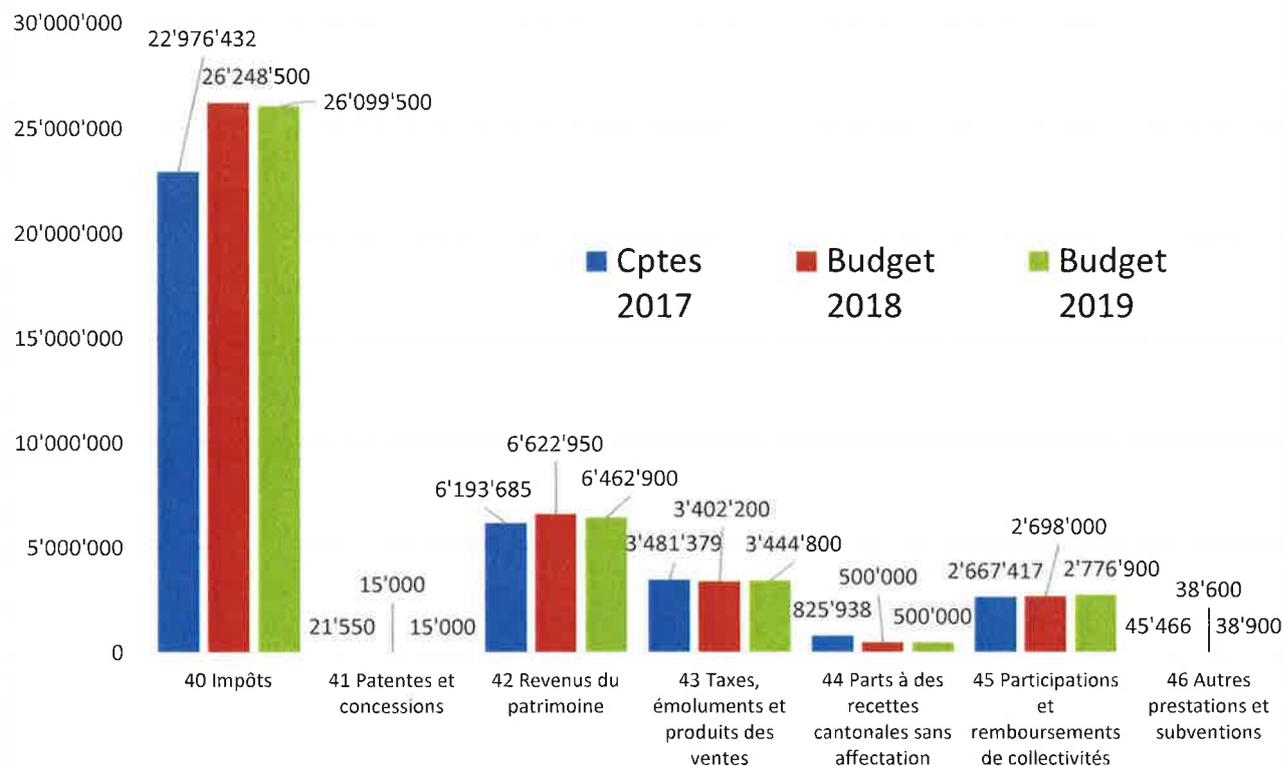
Association régionale d’action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) – Fondation pour l’accueil de jour des enfants (FAJE) – Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)

L’Association régionale pour l’action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) s’occupe de la gestion administrative des décisions de revenus d’insertion, des agences d’assurances sociales, de l’accueil familial de jour et du réseau AJEMA. La contribution des Communes est de Fr. 0.70 par habitant pour la gestion des revenus d’insertion (2018: Fr. 0.75). En ce qui concerne les agences d’assurances sociales, la participation budgétée pour 2019 est de Fr. 23.60 par habitant (2018: Fr. 24.50).

Comme pour les années précédentes, les Communes contribuent à raison de Fr. 5.00 par habitant à la Fondation pour l’accueil de jour des enfants (FAJE).

En ce qui concerne le réseau de l’accueil de jour des enfants dans la région Morges-Aubonne (AJEMA), la baisse du budget est directement liée à l’augmentation de la participation de l’Etat à l’accueil de jour. À la suite de l’augmentation de l’offre, le nombre de familles en attente de solutions de garde est moins élevé dans la région. Le nombre d’ouverture de nouvelles structures est en baisse. Ce nombre pourrait être revu à la hausse, au vu de l’application de la nouvelle loi sur l’accueil de jour des enfants (LAJE) votée en 2017 et qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. La part des Communes pour le budget 2019 représente un total de Fr. 12'420'536.– (2018: Fr. 12'355'471.–), le reste étant financé par la FAJE et par les parents pour 45%. Pour la Commune de Saint-Prex, le montant de 2018 a été reconduit, aucune nouvelle place ayant été créée au Cerf-volant et à l’UAPE.

Répartition des recettes nettes



Groupe 40 – Impôts

Pour le budget 2019, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (IRF) ont été calculés sur les comptes 2017, en tenant compte d'une population en légère augmentation. En ce qui concerne les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice devrait être en ligne avec les comptes 2017 et l'impôt sur le capital en légère augmentation par rapport au budget 2018. Ces chiffres ont été confirmés, lors des discussions que nous avons eues avec l'Administration cantonale des impôts (ACI). Néanmoins, il reste beaucoup d'incertitudes au niveau de ces prévisions.

Les autres impôts sont en ligne avec les comptes 2017.

Groupe 42 – Revenus du patrimoine

Une diminution de Fr. 160'050.– est constatée dans ce groupe. Cette différence est expliquée par les revenus encaissés au niveau du patrimoine administratif, à la suite du nouveau mode de calcul des loyers des bâtiments loués à l'ASISE (progressif selon l'âge du bâtiment).

Groupe 43 – Taxes, émoluments et produits des ventes

Ces revenus sont en ligne avec le budget 2018.

Groupe 44 – Parts à des recettes cantonales sans affectation

La part à l'impôt sur les gains immobiliers est basée sur le budget 2018.

Groupe 45 – Participations et remboursements de collectivités

L’augmentation de Fr. 78'900.– constatée sur ce compte provient de l’augmentation de la péréquation financière liée au nombre d’habitants de notre Commune, des effets de la nouvelle péréquation (les mille premiers habitants sont calculés à Fr. 125.00 au lieu de Fr. 100.00).

IV. Comptes affectés

Dans le budget 2019, comme dans tous les budgets précédents, nous trouvons les comptes affectés mentionnés ci-dessous, dont les résultats positifs ou négatifs sont équilibrés avec la reprise ou mise en réserve au bilan, à savoir:

| | | |
|--|------------|--------------------|
| - 46 Epuration des eaux (bénéfice de l’exercice) | Fr. | 365'610.– |
| - 81 Eau potable (bénéfice de l’exercice) | Fr. | 395'860.– |
| - <u>450 Elimination des déchets (perte de l’exercice)</u> | <u>./.</u> | <u>Fr. 5'500.–</u> |
| - Total des trois comptes affectés | Fr. | 755'970.– |

Les bénéfiques sont reportés au bilan où ils diminuent le montant des dettes accumulées ou augmentent les réserves, alors que les déficits, également reportés au bilan, augmentent les dettes accumulées ou sont pris sur les réserves.

Le port de Taillecou (470) ne fait plus partie du tableau ci-dessus, puisqu’il fait partie du patrimoine financier de la Commune. Les résultats des comptes découlant du patrimoine financier se trouvent dans les annexes du budget.

Epuration des eaux:

Les réserves positives permettront d’amortir les actuelles et futures dépenses liées à la finalisation de la mise en séparatif de notre réseau et des entretiens courants. De plus, d’importants travaux vont être effectués d’ici ces prochaines années au niveau de la gestion des eaux usées. Un projet de construction d’une STEP régionale est actuellement à l’étude. Pour rappel, ce compte montre un solde positif de Fr. 6'620'550.– au 1^{er} janvier de cette année, en augmentation de Fr. 438'815.– par rapport au 1^{er} janvier 2017. Le tarif de l’épuration a été revu à la baisse au 1^{er} janvier 2015.

Eau potable:

Nous expliquons l’excédent de ce compte affecté par l’adaptation de la taxe pour l’approvisionnement en eau en 2010. Il est à relever que depuis le 1^{er} janvier 2018, ce compte est à nouveau bénéficiaire (Fr. 86'554.–, en augmentation de Fr. 438'545.– par rapport au 1^{er} janvier 2017).

Elimination des déchets:

La taxe forfaitaire 2018 a été diminuée à Fr. 108.–. Elle est appliquée à toutes les personnes entre 18 et 80 ans. Pour le budget 2019, la taxe forfaitaire est adaptée en fonction du résultat du bouclage des comptes pour assurer un compte équilibré.

V. Commentaires sur le budget d’investissements

En plus du budget 2019, la Municipalité a retravaillé le plan d’investissements. Avec un budget dégageant une marge d’autofinancement positive de Fr. 173'335.–, la trésorerie actuelle ne permettra pas de financer les nouveaux investissements, qui le seront par l’emprunt. Le détail des investissements jusqu’à la fin de la présente législature (2021) est présenté dans la brochure.

VI. Conclusions

La Municipalité a maintenu sa politique de maîtrise des coûts dont elle a le contrôle, tout en ayant la volonté de continuellement améliorer ses services à la population, ainsi que sa gestion interne. Aussi sommes-nous en mesure de vous proposer le budget suivant pour l’an 2019:

| | | |
|--|-----|-------------------------|
| Revenus totaux | Fr. | 51'196'500.– |
| Charges totales | ./. | Fr. <u>53'575'835.–</u> |
| Excédent des charges | ./. | Fr. 2'379'335.– |
| Rubrique 33 Amortissements | + | Fr. 7'120'500.– |
| Rubrique 380 Attributions aux réserves | + | Fr. 1'221'400.– |
| Rubrique 381 Attributions aux fonds affectés | + | Fr. 761'470.– |
| Rubrique 480 Prélèvements sur fonds de réserve | ./. | Fr. 6'545'200.– |
| Rubrique 481 Prélèvements sur fonds affectés | ./. | Fr. <u>5'500.–</u> |
| Marge d'autofinancement | Fr. | <u>173'335.–</u> |

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- 1) d'adopter le budget du service des finances communales pour l’an 2019 par Fr. 51'196'500.– aux recettes et Fr. 53'575'835.– aux dépenses.

Adopté par la Municipalité en séance du 8 octobre 2018

Au nom de la Municipalité:

| | | |
|---|--|---|
|  Le Syndic D. Mosini |  |  La Secrétaire A. Guyomard |
|---|--|---|

Délégués municipaux: - M^{me} Carine Tinguely, municipale
- M. Jean-Yves Thévoz, responsable du service des finances

Préavis remis à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux en séance du Conseil communal du 31 octobre 2018

Annexes: budget pour l'an 2019, y compris tableau des dépenses d'investissements et divers autres documents